

Cachet de
l'Etablissement :

LYCEE VOLTAIRE
101 av. de la République
75011 PARIS

Dates de convocation

28 novembre 2008

nombre de membres : 29

nombre de présents 19

OBJET :

Budget de l'exercice 2009

date d'affichage

12 décembre 2008

DELIBERATION N °13/ 2008-2009
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE VOLTAIRE

En sa séance du jeudi 11 décembre 2008
Le Conseil d'Administration du Lycée Voltaire
101, avenue de la République 75011 PARIS
sur **convocation** de son Président, adressée le 28 décembre 2008
s'est tenu le 7 novembre 2008 à 18h.

Etaient présents : (cf. liste jointe)

Le quorum étant atteint, la séance a été
ouverte par :Mme la Présidente à 18h

Délibération n°13 /2008-2009

Vu la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée,
Vu le Décret n° 85-924 du 30 Août 1985,modifié par décret 2000-620
du 5/7/2000, modifié par décret n°2004-885 du 28 août 2005,

BUDGET de l'exercice 2009

Sur le rapport ci-joint du chef d'établissement,

Article 1 – Le conseil d'administration approuve le budget de
l'exercice 2009 arrêté en dépenses et en recettes au total net de
1 161 603,47 Euros.

9 voix pour 10 abstentions

La présente délibération est adoptée

Elle sera consignée au registre des délibérations du Conseil
d'Administration, affichée et soumise le 12 décembre 2008 à

- Monsieur Le Recteur de l'Académie de Paris (par arrêté de
délégation de pouvoir du Préfet du département de Paris en
date du 20 décembre 2004.)

Pour les DBM et le budget, la délibération est transmise aussi à :

- Monsieur Le Président du Conseil Général
- Monsieur le Préfet du Département de Paris
- Monsieur le Préfet de la Région Ile de France

La délibération est exécutoire 15 jours après réception. Ce délai est porté à
un mois pour le budget.

Copie Certifiée conforme de la délibération du Conseil d'Administration.

Fait à Paris, le 12 décembre 2008
Le Chef d'établissement, Président du Conseil d'Administration
Annie TOULZAT